

RENTÉE UNIVERSITAIRE:

"POUR LE MOMENT, AUCUNE DATE RETENUE" SELON BENZIANE

Page 4

ESGN 0 Z2RALDA

**LE COLONEL
DERRANI,
NOUVEAU
COMMANDANT**

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4089 | Mardi 15 septembre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

BILAN DE LA COVID-19

242
NOUVEAUX
CAS, 167
GUÉRISONS
ET 8 DÉCÈS

Page 16

**RÉFÉRENDUM SUR LA RÉVISION
DE LA CONSTITUTION, LE RÔLE DES MÉDIAS...**

LES PRÉCISIONS D'AMMAR BELHIMER

Page 3



**PÉTROLE
L'OPEP
RÉVISE
À LA BAISSÉ
LA DEMANDE
POUR 2020
ET 2021**

Page 5



**POLÉMIQUE AUTOUR DE LA
MORT D'UNE FEMME À BLIDA
LA COUR
DE BLIDA
CONFIRME
LA THÈSE
DE "LA MORT
NATURELLE"**

Page 4



**PROCÈS DES FRÈRES KOUNINEF
LE VERDICT
PRONONCÉ
LE 23 SEPTEMBRE**

Page 4



**TRIBUNAL DE KOLÉA
LE PROCÈS DE KARIM
TABOU REPORTÉ AU
26 OCTOBRE PROCHAIN**

Page 4



3

*morts et 158
blessés en 24
heures dans des
accidents de la
route.*

5

*individus arrêtés
en possession
de psychotropes
dans 3 wilayas.*

6

*nouvelles agences
BNA proposent les
produits de la
finance islamique.*

Le musée d'Oran récupère une pièce datant de l'ère romaine

Le musée national Ahmed-Zabana d'Oran a récupéré, tout récemment, une pièce archéologique datant de l'ère romaine. La pièce archéologique en question a été remise au musée, après que la direction de la culture l'ait récupéré auprès du propriétaire d'un restaurant de la ville, qui l'exposait à l'entrée de son local, sans soupçonner la valeur réelle de la pièce exposée. L'examen de cette dernière par des experts a mené à la conclusion qu'elle aurait une valeur archéologique indiscutable. Le propriétaire du restaurant l'a donc remise, sans hésiter, au musée de la ville d'Oran lequel a aussitôt procédé à une expertise scientifique, conduite par le service d'inventaire, de conservation et de restauration. L'expertise a démontré que ladite pièce représente un des éléments d'un autel datant de l'ère romaine, ce qui fait d'elle une propriété culturelle, selon la loi 98/04 concernant la préservation du Patrimoine culturel. C'est pourquoi la pièce a été remise au musée pour sa conservation.



Mort massive des poissons du lac Oum-Ghelaz pour la 2^e fois



Le lac Oum-Ghellaz, plan d'eau situé à l'est d'Oran près d'Oued-Tlélat, a de nouveau connu un deuxième épisode de

mort massive de poissons. Ce deuxième épisode a enregistré la mort de centaines de poissons mais aussi de dizaines d'oiseaux d'eau. Ainsi, c'est la deuxième fois depuis le début de l'été que ce phénomène est observé au niveau du lac Oum-Ghellaz, alors que le tout premier épisode a été enregistré au cours de l'été 2019.

La direction de l'environnement, qui suit l'évolution de la situation depuis le début du phénomène, avait effectué des analyses d'eau et avait conclu à un stress hydrique, causé par la baisse du niveau d'eau. Le lac connaît par ailleurs une surpopulation de la carpe, qui n'a pas de prédateur pour limiter sa prolifération, ce qui conduit, en plus du stress hydrique, à un manque d'oxygène. La pollution n'a pas été incriminée au cours des deux premiers épisodes, les analyses effectuées ont révélé pourtant la présence de métaux lourds. Il s'agit ainsi d'une pollution par des déchets industriels.

Un examen pour l'octroi de diplômes aux élèves des zaouïas ?

Présidant une rencontre avec les représentants des zaouïas, des écoles coraniques et les associations religieuses tenue à la salle des conférences de l'université Ziane-Achour, Aïssa Belakhdar, conseiller du président de la République chargé des associations religieuses, a indiqué qu'il a été décidé "l'organisation d'un atelier national pour examiner la possibilité d'octroyer des diplômes aux élèves sortant des écoles coraniques ayant des programmes basés sur la référence religieuse, en matière de jurisprudence (Fiqh), éducation et doctrine". Le conseiller du président de la République a souligné la nécessité de "trouver une formule juridique pour leur délivrer des diplômes pour poursuivre leur éducation et trouver des emplois". "Nous avons entamé une étude en coordination avec les ministères des Affaires religieuses et de l'Enseignement supérieur dans le but de trouver une issue dans les plus brefs délais en vue de délivrer des diplômes pour les différents niveaux des élèves sortant des zaouïas", a-t-il fait savoir.



MOHAMED OUADJAOUT

"Il faut réunir les conditions favorables permettant la couverture nécessaire à chaque centre d'examen en termes d'enseignants-surveillants, et leur sensibilisation à la lutte contre la fraude."

D
I
X
I
T

Un vol annulé à cause d'un bébé ne portant pas de... masque

Un bébé de 19 mois ne portant pas de masque a été la cause de l'annulation d'un vol de la compagnie aérienne WestJet. Les parents avaient du mal à le mettre au nourrisson qui criait et une hôtesse de l'air les a obligés à le faire en menaçant d'appeler la police.

Le père a expliqué qu'il avait pu mettre l'accessoire de protection à sa fille de trois ans, mais pas à son bébé de 19 mois qui s'est mis à crier et à se débattre. Les parents ont d'autant moins compris cette réaction que l'obligation du port du masque ne s'applique qu'aux enfants âgés de plus de deux ans et que leur aînée avait finalement enfilé le sien.

Un passager grignote non-stop pendant le vol pour ne pas mettre de... masque

Un passager sur un vol reliant la ville britannique de Manchester à l'île espagnole de Tenerife a trouvé une méthode pour ne pas porter de masque pendant ce trajet qui a duré quatre heures.

L'homme a grignoté des chips durant tout le vol et a ainsi évité cette règle sanitaire obligatoire à bord des avions. Les passagers sont autorisés à enlever leurs masques en mangeant pendant le vol. Pour tenir jusqu'à la fin du trajet et ne pas mettre son masque, ce touriste a mangé un bout de chips toutes les deux minutes et demie, comme il l'a raconté sur Facebook.

RÉFÉRENDUM SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION, LE RÔLE DES MÉDIAS...

Les précisions d'Ammar Belhimer

Le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, le professeur Ammar Belhimer, a abordé, dans une interview accordée hier à l'APS, plusieurs volets liés notamment au débat médiatique que le ministère compte engager pour le référendum sur la révision de la Constitution prévu le 1^{er} novembre prochain.

Cette interview intervient au lendemain de l'adoption de ce projet par le Parlement et à quelques jours de la convocation du corps électoral.

Algérie presse service : Monsieur le Ministre, vous avez annoncé l'ouverture, à partir du 16 septembre en cours, d'un débat médiatique sur le projet de révision de la Constitution. Comment sera-t-il organisé. Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet ?

Ammar Belhimer : La date que vous indiquez correspond à la convocation imminente du corps électoral pour le référendum du 1^{er} novembre prochain afin que le peuple se prononce sur le projet de révision constitutionnelle. Nous sortons de deux étapes cruciales dans le long chemin qui nous mènera au 1^{er} novembre : l'achèvement du travail de la commission d'experts, présidée par mon confrère Ahmed Laraba, qui a reçu pas moins de 5.018 contributions d'enrichissements, d'une part, l'adoption du projet de texte par l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation, après débats restreints en leur sein, d'autre part.

Le Comité d'experts est resté au plus près de ce que la feuille de route du président de la République lui a confié comme mission, à savoir que l'amendement de la Constitution soit "la pierre angulaire pour l'édification d'une nouvelle République afin de réaliser les revendications de notre peuple exprimées par le mouvement populaire".

Rappelons, par ailleurs, que ce chantier pour une "Constitution révisée et remaniée" est une concrétisation du premier des 54 engagements électoraux du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, portant sur l'instauration d'une nouvelle République répondant aux aspirations du peuple.

La promesse électorale précise, rappelons-le, que la révision en question vise à consacrer la démocratie, établir une stricte séparation des pouvoirs, renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement, permettre un fonctionnement harmonieux des institutions, éviter toute dérive autocratique à travers la mise en place de contre-pouvoirs efficaces, consacrer l'inviolabilité et l'immutabilité de la limitation du mandat présidentiel à un seul renouvelable une fois, limiter l'immunité parlementaire aux actes et propos intervenant dans le cadre de l'activité parlementaire.

Le débat que le ministère entend engager dès la convocation du corps électoral implique directement trois grands acteurs,



chacun dans le rôle que lui impartit le droit : primo, les entreprises publiques et privées de presse écrite, électronique et audiovisuelle, secundo, l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), tertio, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav).

Ici, le ministère de la Communication agit conformément aux attributions que lui confère la loi, notamment l'article premier du décret exécutif 11-216 du 12 juin 2011 fixant ses attributions officielles : "Dans le cadre de la politique générale du Gouvernement et de son plan d'action, approuvés conformément aux dispositions de la Constitution, le ministre de la Communication exerce ses attributions sur l'ensemble des activités liées à la promotion, la consolidation de la démocratie et de la liberté d'expression ainsi qu'au développement de la communication".

Pour sa part, l'Arav assumera la mission que lui fixe l'article 54 alinéa 5 de la loi 14-04 du 24 février 2014 relative à l'activité audiovisuelle de "veiller, par tous les moyens appropriés, au respect de l'expression plurielle des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des services de diffusion sonore et télévisuelle, notamment sur des émissions d'information politique et générale".

Quant à l'Anie, elle est en charge de leur préparation, de leur organisation, de leur gestion et de leur supervision, ce qui comporte à toutes les étapes un volet évident de communication.

La loi organique 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'autorité nationale indépendante des élections traite longuement de ses prérogatives en matière de communication. L'article 8 du texte charge l'autorité de déterminer les surfaces réservées à l'affichage et de garantir une répartition juste et équitable à l'intérieur des circonscriptions électorales (al. 7), répartir de manière juste et équitable le temps d'antenne dans les médias audiovisuels nationaux, en coordination avec l'autorité de régulation de l'audiovisuel (al. 9) et faciliter la mission des institutions médiatiques et des journalistes pour leur permettre de suivre les différentes phases des opérations électorales (al. 10).

Cette disposition traite d'une compétition entre candidats, ce qui n'est pas le cas du référendum prochain. Il y a alors des adaptations à faire.

A cet titre, il appartient au Conseil, organe délibérant de l'Autorité indépendante, de faire application de l'article 19, alinéa 6, de la délibération du 17 septembre portant

règlement intérieur (de l'Autorité nationale indépendante des élections) afin d'inviter des personnalités ou des institutions pour participer aux activités afin de bénéficier de leurs expertises. L'Autorité peut trouver ces expertises chez des opérateurs aussi bien publics que privés.

La presse écrite et les médias audiovisuels seront mobilisés pour cette opération. Comment voyez-vous le rôle de ces médias dans la campagne d'explication et de sensibilisation qui sera menée en prévision du référendum populaire du 1^{er} novembre prochain?

L'enjeu pédagogique de la campagne qui sera ouverte dès la convocation du corps électoral est évident. Il sollicite également tous les acteurs politiques et associatifs, ou encore académiques. Il ne s'agit point de revenir sur l'option institutionnelle retenue pour entreprendre les réformes multisectorielles profondes requises par la situation, au profit d'un quelconque autre scénario "transitionnel".

Faire l'impasse sur le jeu institutionnel, comme ne pas participer au débat, qui se veut large, pluriel et inclusif, sur le projet de révision constitutionnelle ou encore ne pas participer aux prochaines consultations prévues autour du texte, participe du cataclysme radical.

L'article 8 de la Constitution toujours en vigueur qui encadre le jeu institutionnel confère le pouvoir constituant au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne et par l'une des deux voies que sont le référendum ou ses représentants élus.

Le président de la République a décidé de recourir à l'expression de la volonté du peuple par le référendum, sans faire l'impasse sur le vote avec débats restreints des deux Chambres.

L'article 49 de la loi électorale dispose que "les électeurs sont convoqués par décret présidentiel quarante-cinq jours avant la date du référendum", en précisant que "le texte soumis au référendum est annexé au décret présidentiel prévu à l'alinéa ci-dessus". Ainsi, une fois le projet de révision de la Constitution approuvé par le Parlement, le président de la République convoquera le corps électoral et le texte de loi mis en annexe dans le décret rendu public.

Pour revenir à votre question et comme cela a été convenu pour notre agence

publique, l'APS, la couverture médiatique, consacrée au référendum populaire s'articulera autour de quatre volets : l'explication et la vulgarisation, la sensibilisation, le déroulement du scrutin et les réactions.

La campagne d'explication et de vulgarisation portera sur les propositions contenues dans les six axes de la mouture du projet :

- les droits fondamentaux et les libertés publiques

- le renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs

- l'indépendance de la justice,

- l'indépendance de la Cour constitutionnelle

- la transparence, la prévention et la lutte contre la corruption

- l'Autorité nationale indépendante des élections.

Une attention particulière est accordée ici à la séparation et à l'équilibre des pouvoirs, à la moralisation de la vie publique et au caractère social d'un État qui survit aux événements et aux hommes grâce au droit. La sensibilisation est assurée par la couverture du factuel, la réalisation d'interviews et de reportages vivants tant écrits qu'audiovisuels.

La phase du scrutin prend en charge trois besoins. Le premier concerne tous les aspects liés à l'organisation du scrutin et à son bon déroulement. Le second aborde l'opération de vote de la communauté algérienne établie à l'étranger et celle des populations nomades dans le Sud algérien et les Hauts-Plateaux, par le biais des correspondants de presse. Le troisième est relatif au jour "J" avec toutes les couvertures prévues : le déroulement du scrutin, le suivi des taux de participation, les reportages vivants dans les bureaux de vote, etc.

L'ultime phase est celle des réactions des différents acteurs, notamment de la société civile, des partis et personnalités politiques, des experts et des citoyens. Elle doit dégager des perspectives d'avenir qui rendent effectives les constructions juridiques.

En votre qualité de Porte-parole du gouvernement, pouvez-vous nous éclairer sur la stratégie médiatique que le gouvernement compte mettre en place, lors de la campagne électorale, notamment en matière du respect des règles d'éthique et de déontologie ?

S'agissant de l'audiovisuel, l'Arav dispose des moyens de veille et de suivi qui l'autorisent à sanctionner toute violation des règles éthiques et déontologiques, en plus des saisines possibles émanant de parties habilitées à le faire.

Pour ce qui est de la presse écrite et électronique, en attendant l'installation du Conseil national de la presse écrite et de l'auto-régulation qu'elle institutionnalisera, il est fait appel aux nobles valeurs de civisme et de patriotisme, au professionnalisme et au sens de responsabilité des titres existants, au demeurant fortement enracinées parmi nos confrères, afin de faire du rendez-vous du 1^{er} novembre un grand tournant dans la construction de la nouvelle Algérie.

Les mises en gardes récurrentes du ministère contre les atteintes aux règles d'éthique et de déontologie ne peuvent occulter l'attachement, large et profond, de l'écrasante majorité de nos journalistes à un exercice sain et paisible du métier.

APS

POLÉMIQUE AUTOUR DE LA MORT D'UNE FEMME À BLIDA

La Cour de Blida confirme la thèse de "la mort naturelle"

Le parquet général près la cour de Blida a affirmé, avant-hier, que la femme répondant aux initiales "I. A.", décédée récemment à Blida et dont l'affaire est largement relayée sur les réseaux sociaux, était décédée de "mort naturelle", suite à "une hémorragie cérébrale et ne porte aucune trace de violence sur son corps". "Selon les informations relayées récemment sur les réseaux sociaux, concernant le décès d'une femme répondant aux initiales - I. A. -, et en vertu de l'article 3/11 du code de procédure pénale, le parquet général près la cour de Blida précise qu'en date du 14 juin 2019 aux environs de 11h, les services de la sûreté de la daïra de Bouguerra ont été notifiés de la réception de la dame susnommée au niveau de la polyclinique qui a également notifié son décès", précise le communiqué de la cellule de communication du parquet. "Les services de sécurité ont ouvert une enquête préliminaire, suivie d'une enquête judiciaire diligentée par le procureur de la République près le tribunal de Boufarik", ajoute la même source. Lors de l'enquête "l'époux de la défunte, ses parents et sa belle mère ont été auditionnés, ainsi que la responsable du service de médecine légale à l'Hopital de Frantz-Fanon", ajoute la même source. Selon les résultats obtenus, notamment l'autopsie du corps de la défunte, "la mort de cette dernière est d'origine naturelle, due à une hémorragie cérébrale, causée par des ecchymoses qui ont occasionné la compression de la glande thyroïde, une défense du bas ventre et une thrombopénie, avec inexistence de traces de violence sur son corps". "Agissant dans le cadre de l'enquête judiciaire, le juge d'instruction près le tribunal de Boufarik a rendu, en janvier 2020, une décision de non lieu, confortée par la décision rendue par la chambre d'accusation le 4 mars 2020".

GENDARMERIE NATIONALE

Le colonel Derrani nommé commandant de l'ESGN à Zéralda

Le général Noureddine Gouasmia, commandant de la Gendarmerie nationale, a supervisé hier la cérémonie d'installation du colonel Mohamed Derrani, en qualité de commandant de l'école supérieure de la Gendarmerie nationale (ESGN) à Zéralda, en remplacement du colonel Haoues Bedjaoui, a indiqué le commandement dans un communiqué. Tenue au siège de l'école supérieure de la GN, en présence des autorités militaires, la cérémonie d'installation a été l'occasion pour le général Gouasmia d'afficher "une pleine disponibilité" à offrir tout appui et soutien au nouveau commandant, invitant les membres de l'École à l'assister dans ses missions en toute honnêteté et loyauté. Le général Gouasmia a donné des instructions et des orientations à l'adresse des cadres de l'ESGN, les exhortant à "doubler d'efforts afin de promouvoir toutes les spécialités de la formation", et mettant l'accent sur "l'importance de ce volet dans la préparation des potentiels humains compétents et capables de relever les défis de l'action sur le terrain, dans le strict respect" des lois et règlements, et en veillant à faire montre de nobles valeurs nationales et d'une déontologie exemplaire.

R. N.

RENTÉE UNIVERSITAIRE

"Pour le moment, aucune date n'a été retenue" selon Benziane

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a affirmé, hier, qu'"aucune date n'a été retenue" pour la rentrée universitaire.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Invité hier de la chaîne 1 de la Radio nationale, le ministre précise que "la date du 19 septembre, annoncée préalablement n'a pas été fixée et que des propositions ont été soumises par son département au Premier ministre". Abdelbaki Benziane a fait savoir, par ailleurs, que "cette rentrée universitaire sera marquée par de nouvelles dispositions en faveur des étudiants. Il a annoncé, à ce propos, le rallongement de la liste des choix de spécialistes de 6 à 10 choix pour les nouveaux bacheliers et l'introduction de nouvelles spécialités".

Reprise des étudiants inscrits dans des universités étrangères

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a indiqué hier avoir pris toutes les mesures nécessaires pour un retour "rapide" et "effectif" des étudiants inscrits dans des universités tunisiennes et souhaitant retourner à leurs universités respectives. "Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique porte à la connaissance de l'ensemble des étudiants qui se sont inscrits au niveau des universités tunisiennes et qui souhaiteraient



retourner à leurs universités respectives, que toutes les mesures nécessaires pour un retour rapide et effectif sont prises et que les détails de leur retour seront fixés prochainement", précise un communiqué de ce ministère.

Selon la même source, les 34 étudiants qui ont bénéficié d'une formation résidentielle à l'université d'Alicante en Espagne "recevront, dès aujourd'hui, directement ou par la voie de leurs établissements, les documents de prise en charge les concernant. De même que ceux qui ont bénéficié d'une formation résidentielle en Irlande et dont le nombre est de 36 et qui n'ont pas encore

reçu leurs documents de prise en charge. Ces derniers sont informés que lesdits documents seront à leur portée dès le 17 septembre au plus tard".

Pour ce qui est des étudiants qui sont prévus pour une formation résidentielle en Hongrie, et dont le nombre atteint 36, les instructions ont été données aux universités pour "organiser les examens finaux (en licence et en master) le plus tôt possible pour qu'ils puissent obtenir leurs attestations de réussite et finaliser les procédures d'inscription dans les universités hongroises", conclut le communiqué.

R. R.

PROCÈS DES FRÈRES KOUNINEF

Le verdict sera prononcé le 23 septembre

PAR RACIM NIDAL

Le verdict du procès des frères Kouninef, jugés pour diverses affaires de corruption, sera prononcé le 23 septembre au tribunal de Sidi-M'hamed, a annoncé hier la présidente de la séance après la fin des plaidoiries de la défense.

Le procès des frères Réda, Abdelkader-Karim et Tarek-Noah Kouninef et leur sœur Souad-Nour (en fuite à l'étranger), ainsi que le gérant du groupe KouGC dont ils sont les propriétaires, Keddour Ben Tahar, a débuté mercredi dernier.

Ils sont poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont "trafic d'influence", "blanchiment d'argent", "obtention d'indus avantages", "détournement de fonciers et de concessions", et "non-respect des engagements contractuels dans la réalisation de projets publics". Invités à s'exprimer, les trois frères Kouninef et le gérant du groupe KouGC ont plaidé leur "innocence" et demandé à être "jugés dans le respect de la loi" tout en affirmant leur "confiance en la justice algérienne".

Samedi, le parquet général du tribunal de Sidi-M'hamed avait requis des peines allant de 15 à 20 ans de prison ferme avec la saisie des biens à l'intérieur et l'extérieur du pays et une amende de 8 millions de dinars à l'encontre des Kouninef et le gérant du groupe KouGC.

Le parquet général a requis 18 ans de pri-

son ferme à l'encontre de Réda, 15 ans à l'encontre de Tarek-Noah et Abdelkader-Karim et 10 ans à l'encontre de Keddour Ben Tahar avec une amende de 8 millions de dinars pour chacun des quatre accusés. La peine la plus lourde a été requise contre leur sœur Souad-Nour avec 20 ans de prison ferme, une amende de 8 millions de dinars et le lancement d'un mandat d'arrêt international contre elle. Selon la défense de la partie civile, le groupe KouGC, à travers ses filiales, a causé au Trésor public des pertes estimées à "plus de 270 milliards de dinars algériens, dont 186 milliards de dinars dues aux crédits injustifiés

octroyés au groupe par des banques publiques, et 75 milliards de dinars aux indus privilèges obtenus par le même groupe".

Des peines allant de 3 à 6 ans de prison ferme avec des amendes d'un million de dinars ont été requises à l'encontre de dix personnes impliquées dans l'affaire, essentiellement des cadres des ministères de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Télécommunications ainsi que d'autres secteurs où le groupe KouGC avait obtenu des marchés.

R. N.

TRIBUNAL DE KOLÉA

Le procès de Karim Tabou reporté au 26 octobre prochain

Le tribunal de Kolea a décidé, hier, de reporter le procès de Karim Tabou, porte-parole officiel de l'Union démocratique et sociale (UDS) (parti non agréé), au 26 octobre prochain.

Le report du procès de Karim Tabou, poursuivi pour "atteinte au moral de l'armée" depuis septembre 2019, intervient sur demande de sa défense. Il s'agit du cinquième report consécutif. La défense de l'accusé, placé sous contrôle judiciaire, a motivé sa demande de report par "la nécessité d'une bonne préparation du procès",

selon les déclarations d'un de ses avocats en marge de l'audience.

Le parquet du tribunal de Koléa avait renvoyé l'affaire devant le juge d'instruction qui a ordonné le 11 septembre 2019 le placement en détention provisoire de Karim Tabou qui a été arrêté le 12 septembre 2019.

La chambre d'accusation de la cour de Tipaza avait décidé le 25 septembre 2019 de placer l'accusé sous contrôle judiciaire et ordonné sa libération.

R. N.

PROFESSEUR RACHID BELHADJ :

"Urgence de se pencher sur les maux du système de santé"

L'amélioration de la qualité des soins passe, au préalable, par l'établissement d'un système de prévention et de dépistages fiables des maladies, mais également par une éducation des citoyens, des aspects qui auraient dû être encadrés par la loi sanitaire instituée en 2018 mais qui, depuis, n'a jamais été appliquée.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Pour le professeur Rachid Belhadj, le président du Syndicat national des enseignants et chercheurs universitaires, il devient urgent de se pencher sur tous ces problèmes, d'autant, dit-il, que de nouvelles pathologies ont fait leur apparition ou se sont développées, depuis, à l'exemple du cancer, des maladies cardiovasculaires et autres toxicomanies. Intervenant, hier, à l'émission *L'Invité de la rédaction* de la chaîne 3 de la Radio algérienne, celui-ci considère que pour devoir faire face à cette situation épidémiologique "très importante", les décideurs politiques se doivent de tenir leurs promesses à se pencher "sérieusement", sur le secteur de la santé, et à faire appel à toutes les compétences. Nous sommes, abandonnés et lassés par les promesses", s'insurge-t-il. Pour illustrer la difficile situation dans laquelle continue de végéter, depuis de trop



longues années, le système de santé en Algérie, le professeur Belhadj rappelle que celui-ci continue, à ce jour, à fonctionner avec les structures de soins obsolètes, laissées par la colonisation. Pointant du doigt la qualité de soins offerte dans certains établissements hospitaliers, il déclare comprendre que des nationaux préfèrent aller se faire soigner à l'étranger, notamment en Tunisie, où déclare-t-il, ils se font traiter par des médecins "que nous avons formés durant les années 70". Abordant le statut des médecins pratiquant dans le secteur public et celui des paramédicaux, le chef de service de médecine légale à l'hôpital Mustapha-Bacha juge légitime de revaloriser conséquemment leurs rémunération, si on ne veut pas, dit-il, "les voir aller offrir leurs services sous d'autres cieux". Occupant, d'autre part, les

fonctions de directeur médical et paramédical, l'intervenant aborde, par ailleurs le "drame créé, faute de reconnaissance et de respect envers ces nombreux médecins spécialistes qui, dépités, empruntent le chemin de l'exil pour aller offrir leurs services dans des hôpitaux à l'étranger". Il signale, à ce propos, que des médecins généralistes et des internes, sont contactés avant la fin de leur formation, pour se préparer à aller passer leurs concours en France, "pour être recrutés dans des hôpitaux du Golfe ou bien en Allemagne ou au Canada." "Nous ne pouvons pas tenir, résume-t-il, avec un système de soins où tout le monde se plaint" et dont la dépendance, ajoute-t-il, est "totale en matière d'équipements et de consommables, en particulier".

C. A.

PRODUCTION DE PÉTROLE

L'Opep révisé à la baisse la demande pour 2020 et 2021

PAR RIAD EL HADI

L'Opep a révisé, hier, à la baisse la demande mondiale de pétrole cette année et en 2021, en raison de la faiblesse persistante dans certains pays asiatiques à la suite de la pandémie de la Covid-19. Sa prévision de l'évolution de la demande a été révisée en baisse de 0,4 million de barils par jour (mb/j) par rapport au mois d'août, indique l'Organisation des pays exportateurs de pétrole dans son rapport mensuel sur le pétrole. La demande mondiale cette année doit ainsi reculer plus fortement qu'anticipé jusqu'à présent, de 9,5 mb/j, pour atteindre 90,2 mb/j en raison de la crise sanitaire et économique liée à la

pandémie de la Covid-19. Celle-ci a notamment pesé lourdement sur le secteur des transports, en particulier aérien.

"Les risques restent élevés et orientés à la baisse, particulièrement en ce qui concerne l'évolution des cas d'infection à la Covid-19 ainsi que de potentiels traitements", juge le rapport. Cette révision est notamment liée aux difficultés que connaissent certains pays d'Asie. "Jusqu'à présent, la demande pétrolière en Inde, en Indonésie, en Thaïlande et aux Philippines a été bien moins solide que ce qui avait été attendu initialement", explique l'Opep.

Cette conjoncture négative dans certains pays asiatiques devrait se encore faire sentir au premier semestre de l'an prochain.

Par conséquent, les prévisions concernant la demande mondiale pour 2021 ont aussi été revues en baisse, de 0,4 mb/j par rapport au mois dernier. Cette demande doit ainsi rebondir de seulement 6,6 mb/j en 2021 pour s'établir à 96,9 mb/j, selon les dernières prévisions de l'Opep. L'organisation est engagé avec ses alliés, dont la Russie, dans une politique de restriction volontaire de sa production afin de soutenir les cours du brut.

Les pays membres de l'Opep ont toutefois pompé plus au cours du mois d'août par rapport à juillet, selon des sources secondaires (indirectes) citées dans le rapport. L'Opep a ainsi produit 763.000 barils par jour de plus.

R. E.

TOURISME ET ARTISANAT

Vers le renforcement de la coopération algéro-suisse

L'Algérie et la Suisse ont convenu d'intensifier les efforts pour renforcer la coopération bilatérale et concrétiser leurs objectifs communs en matière de Tourisme et d'Artisanat, a indiqué hier un communiqué du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial.

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, et l'ambassadeur de la Suisse à Alger, Lukas Rosenkranz ont procédé dimanche à un échange de vues sur nombre de questions d'intérêt commun ainsi que sur les

voies et moyens nécessaires au renforcement des relations de coopération bilatérale. Dans ce contexte, les deux parties ont débattu du cadre juridique de coopération en matière de tourisme, d'artisanat et du travail familial, du renforcement de la formation notamment les stages pratiques à travers la formation des formateurs en hôtellerie et catering, outre la promotion de la destination touristique Algérie par la participation des opérateurs algériens aux manifestations touristiques organisées en Suisse. La rencontre a porté également

sur l'appel des spécialistes en communication et promotion touristique notamment numérique à œuvrer pour promouvoir le patrimoine touristique algérien sous toutes ses formes, renforcer la coopération en artisanat notamment dans son volet formation et accompagnement en terme de technique de commercialisation des produits, et à tirer profit de l'expérience suisse dans le travail familial.

Le parachèvement du dossier relatif à la classification des structures hôtelières conçues par l'architecte Fernand Pouillon

Patrimoine universel, était également au menu de la rencontre.

A cette occasion, le diplomate suisse a mis en avant les atouts touristiques diversifiés que recèle l'Algérie.

Pour sa part, le ministre du Tourisme a déclaré que les deux parties œuvreront "de concert pour valoriser ces capacités à travers la mise en place d'un plan d'action commun" pour rechercher des opportunités de coopération bilatérale.

R. N.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

2 morts et 93 blessés en fin de semaine

2 personnes ont trouvé la mort et 93 autres ont été blessées dans 72 accidents de la circulation survenus, le week-end dernier (11 et 12 septembre) en zones urbaines, ont indiqué les services de la Sûreté nationale hier dans un communiqué.

Selon la même source, le "facteur humain demeure la principale cause de ces accidents".

A cet effet, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) appelle, encore une fois, les usagers de la route à faire preuve de prudence et de vigilance et à respecter le code de la route, de même qu'elle invite les conducteurs à effectuer un contrôle périodique de leur véhicule, pour la préservation de la vie et l'intégrité des usagers de la voie publique. La DGSN rappelle le numéro vert 15 48 et celui de secours 17 mis à la disposition des citoyens pour tout signalement 24/24h, a conclu le communiqué.

BARAKI, ALGER

Démantèlement d'une bande criminelle

Les services de la Gendarmerie nationale de Baraki ont démantelé une bande criminelle composée de 3 individus, spécialisée dans l'agression des usagers de la route et le vol sous la menace, a indiqué un communiqué du groupement territorial de la Gendarmerie nationale d'Alger.

"Après avoir reçu nombre de plaintes concernant le vol sous la violence et menace avec armes blanches, déposées notamment par des taxieurs au niveau de l'autoroute à la commune de Baraki, les éléments de la Gendarmerie nationale ont identifié et arrêté trois individus qui ont été présentés aux juridictions compétentes pour association de malfaiteurs, vol sous la violence et la menace, port d'armes blanches prohibées", a précisé le communiqué.

L'opération a permis la saisie de 2 sabres, "2 cutters, une somme de 40.000 DA et 5 téléphones portables", a conclu le communiqué.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BIRTOUTA
COMMUNE DE BIRTOUTA
N° 29/2020
Le numéro d'identification fiscale (NIF) : 41000200001608501035

AVIS ATTRIBUTION PROVISoire DU PROJET

Conformément à l'article 52 et 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de la commune de Birtouta informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert n° 22/2020 paru dans les quotidiens « ELHEDDAF le 29/09/2020 et Midi Libre le 29/09/2020 pour :

Lot N° 01 : Travaux neuf éclairage public Zouine Baba Ali
Lot N° 02 : Travaux neuf éclairage public Douar Baba Ali de bureau de poste vers la mosquée
Lot N° 03 : Travaux neuf éclairage public sûreté de daïra vers salle des fêtes WARDa
Lot N° 04 : Réalisation projet travaux d'éclairage publique Hai en Nikhil vers cité 871 Logts
que l'attribution provisoire s'est faite comme suit :

Intitulé du projet	Entreprise retenue	L'offre financière en TTC	Délai	Nombre de note	Numéro d'identification fiscal
Lot N° 01 : Travaux neuf éclairage public Zouine Baba Ali	SARL TBEC	10.293.500,00 DA	75 jours	47	000809080618566
Lot N° 02 : Travaux neuf éclairage public Douar Baba Ali de bureau de poste vers la mosquée	SARL TBEC	10.293.500,00 DA	75 jours	47	000809080618566
Lot N° 03 : Travaux neuf éclairage public sûreté de daïra vers salle des fêtes WARDa	ETE Zarzar Sofiane	4.013.513,00 DA	02 Mois	44	197742350046424
Lot N° 04 : Réalisation projet travaux d'éclairage publique Hai en Nikhil vers cité 871 Logts	ETE Zarzar Sofiane	1.250.618,60 DA	01 MOIS	44	197742350046424

Pour les autres soumissionnaires pour consulté les résultats de l'analyse de leur offre technique et financière dans un délai de 03 jours donc les contestants de cette attribution peut déposer un recours auprès de la commission communale des marchés compétente en la matière et ce durant les **10 (dix)** jours qui suivent la première parution de cet avis dans la presse et ce conformément à l'article 82 du décret 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Midi Libre n° 4089 - Mardi 15 septembre 2020 - Anep 2016 014 745

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
DAIRA ADMINISTRATIVE DE CHERAGA
COMMUNE DE CHERAGA

* AVIS D'ANNULATION *

-Suite à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N°11/2019 paru des les journaux quotidiens « Midi Libre » en date du 18/05/2019 et « الأجرء » en date du 19/05/2019 concernant l'opération suivante : Réalisation d'un Complexe Sportif à Chéraga ; **Lot** : Piscine Semi Olympique,

-Suite au P.V d'ouverture des Plis en date du 16/06/2019,

-Suite au P.V d'évaluation des offres en date du 30/06/2019,

-Vu la demande de rabais émanant du maître de l'ouvrage, en date du 01/07/2019 (avant la publication de l'avis d'attribution du marché),

-Vu la proposition du rabais de l'entreprise en date du 01/07/2019, d'au taux de (05%),

-Vu la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché en date du 04/07/2019 paru dans le quotidien national "Midi Libre",

-Suite au P.V de la commission des marchés de la Wilaya d'Alger en date du 09/12/2019,

-Conformément à l'article n°80 du décret N°15-247 qui stipule clairement qu'aucune négociation n'est autoriséé avec les soumissionnaires dans la procédure d'appel d'offres.

Le Président de l'Assemblée Communale de CHERAGA, informe que l'entreprise SNC FRERES DEGHAIDECHE soumissionnaire retenue pour ce projet, que le dit avis d'attribution provisoire est annulé suite au rejet de la commission des marchés de la Wilaya d'Alger.

Midi Libre n° 4089 - Mardi 15 septembre 2020 - Anep 2016 014 790

MIDI

COMMUNIQUE D'INFORMATION



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI AUTO

**CAHIER DES CHARGES DE
CONSTRUCTION AUTOMOBILE
Vers la création d'une
véritable industrie**

IMPORTATION AUTOMOBILE

Un portail électronique pour le dépôt de dossiers

Les candidats à l'agrément de concessionnaires auto seront tenus d'utiliser un portail électronique pour déposer les dossiers auprès du ministère de l'Industrie.



RENAULT ALGÉRIE

Lancement d'un plan de départ volontaire



IMPORTATION AUTOMOBILE

Un portail électronique pour le dépôt de dossier

Les candidats à l'agrément des concessionnaires auto seront tenus d'utiliser un portail électronique pour déposer les dossiers auprès du ministère de l'Industrie.

Le ministre de l'Industrie Ferhat Aït Ali Braham a déclaré que "le dépôt de demande d'agrément de concessionnaire auprès des services du ministère se fera uniquement via un portail électronique". Ce dernier sera opérationnel d'ici à une semaine et évitera les va-et-vient

mais surtout les rencontres directes entre les candidats et les employés du ministère. Le ministre a précisé néanmoins que les candidats à l'agrément devront "se déplacer au début afin de récupérer un mot de passe permettant l'accès au portail, ce qui leur permettra de télécharger les documents requis et de déposer le dossier".

Par ailleurs et tout en confirmant qu'aucun acteur ne dispose d'agrément "car les nouvelles règles annulent systématiquement les anciennes autorisations, personne ne s'est encore présenté au ministère pour entamer la procédure".



Hyundai Motor dévoile les premières images du nouveau Tucson

Hyundai Motor a dévoilé les premières images de la nouvelle génération du Tucson et donne rendez-vous pour une présentation mardi 15 septembre.

Les points forts de son nouveau design incluent la plus récente évolution de l'architecture de la signature lumineuse avant, baptisée "lumières paramétriques cachées", ainsi qu'un agencement en deux parties du cockpit qui offre à chacun des deux occupants avant un espace personnalisé, optimisé pour vivre une expérience high-tech. Ces images révèlent des caractéristiques innovantes qui correspondent à l'audace et à l'esprit pionnier du Tucson qui s'inspire largement du concept Vision T, dévoilé au

Salon de l'automobile de Los Angeles en 2019.

Globalement, le nouveau Tucson est plus grand et plus large que le modèle précédent, avec un long capot et des porte-à-faux courts sur un empattement rallongé, ce qui lui donne un air de coupé sportif. Sur le côté, des panneaux de carrosserie angulaires offrent une interprétation supplémentaire de ce design paramétrique. Ces surfaces ciselées créent un contraste saisissant entre une silhouette fluide et une partie plus masculine, donnant l'impression de bouger vers l'avant même quand le véhicule est à l'arrêt. Les formes athlétiques tendues se fondent harmonieusement dans des passages de roues angulaires,

où des roues à jantes dégagent une impression de puissance dynamique.

Le Tucson nouveau adopte des feux fins qui s'incrémentent dans la calandre béante et n'apparaît qu'une fois que le conducteur a mis le contact, le tout accompagné par de grosses prises d'air tandis que la partie arrière adopte des feux reliés par une fine bande de LED, artifice de plus en plus usité par les constructeurs.

L'habitacle, pour sa part, fera la part belle à la digitalisation et quasiment 100 % tactile. L'évolution de l'agencement intérieur du Tucson a conduit à un abaissement de l'affichage de la planche de bord et à la suppression du groupe d'instruments

pour faire place à une surface décrochée Les doubles baguettes ornementales argentées qui courent du panneau central aux portes arrière harmonisent les revêtements, de qualité supérieure, soigneusement superposés dans des tons neutres complémentaires.

Sous le capot, le Hyundai Tucson proposera une large palette de motorisations avec des versions hybride légère, hybride et hybride rechargeable. Le Tucson devrait également se doter également du «Shift-by-Wire» en lieu et place du levier de vitesse traditionnel. Enfin, une version radicale N est également au programme.

nium ou en fibre de carbone. L'habitacle se dote aussi d'un nouveau système d'éclairage d'ambiance, laissant le choix entre 64 couleurs différentes.

En revanche, la grande inconnue demeure la gamme de motorisations, Kia ne dévoile aucun détail technique sur cette Stinger restylée. Par contre, le constructeur sud-coréen annonce que la commercialisation interviendra au troisième trimestre 2020 en Corée, et que les marchés d'exportation suivront.

CAHIER DES CHARGES DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE

Vers la création d'une véritable industrie

Le nouveau cahier des charges relatif aux conditions et aux modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules, est conçu principalement dans l'objectif d'asseoir une véritable industrie mécanique en Algérie, à travers un ensemble de conditions strictes, contrairement aux précédents textes juridiques régissant l'activité du montage automobile et l'importation des kits SKD et CKD. En vertu de la nouvelle réglementation régissant l'industrie automobile en Algérie, les investisseurs étrangers peuvent, désormais, posséder jusqu'à 100 % des entreprises actives dans le secteur de la construction automobile, mais à condition que l'investisseur soit un acteur mondial de premier rang dans le domaine de la construction de véhicules et qu'il s'engage à apporter son savoir-faire technologique.

D'autre part, le nouveau cahier des charges permet aux algériens d'investir dans ce domaine, en respectant certaines conditions, à l'instar de disposer d'une assiette financière en fonds propres représentant, au minimum, 30 % de sa participation dans le montant total de l'investissement envisagé, une aptitude à la mise en place et à la gestion d'un investissement industriel, concrétisée par une précédente expérience d'un minimum de cinq (5) ans dans une activité de production industrielle, sans incidents de gestion ou de paiement de ses obligations financières, ni infractions majeures constatées. Par ailleurs, dans le cas d'un partenariat avec un investisseur étranger, c'est-à-dire un investisseur algérien avec un investisseur étranger, l'investissement industriel doit répondre à certaines conditions, à l'instar de limiter tout financement bancaire local au seuil maximum de 40 % du coût du projet, le partenaire étranger doit être détenteur, dans la société de droit algérien créée à cet effet, d'une participation minimale de 30 % de son capital social et le partenaire étranger doit présenter et garantir l'étude technique du projet. Concernant les conditions techniques, dès le démarrage de l'activité, un taux d'intégration minimum de 30 % est exigé, passant à 35 % la troisième année, à 40 % la quatrième année, puis à 50 % la cinquième année. Un bonus de 5 % du taux d'intégration général atteint, est accordé sur le taux d'intégration pour l'adaptation, sur les véhicules produits, des organes suivants : moteurs, ponts et boîtes de vitesses de production nationale et ce pour chaque module ayant atteint le taux d'intégration de 40 %, en plus de son incidence sur le taux général. Cependant, l'inclusion d'une chaîne d'emboutissage, de soudure et de peinture au départ de l'activité est un préalable à l'obtention de la décision d'évaluation technique. Un projet de production de véhicules ne peut en aucun cas, intégrer dans sa gamme de production locale, plus de quatre modèles au choix, incluant le touristique ou l'utilitaire. Également, un projet de production de véhicules ne peut intégrer dans sa ligne de production des modèles de marques différentes sur le même site, même si le partenaire étranger est détenteur du capital des marques en question en bourse ou impliqué dans leur gestion directe.

RENAULT ALGÉRIE

Lancement d'un plan de départ volontaire

Après plusieurs mois sans activité, en raison de la suspension de l'importation des kits CKD/SKD destinés au montage de véhicules, Renault Algérie Production a décidé de mettre en place un plan social pour les employés de l'usine sise à Oued-Tlelat dans la wilaya d'Oran.

En effet, après deux périodes de chômage technique pour les travailleurs, Renault Algérie a dit ne plus pouvoir maintenir les salariés dans cette situation. Ainsi, les travailleurs seront concernés par le départ volontaire dans le cadre d'un plan social. Dès le mois prochain, l'usine de Renault Algérie Production passera à une seule équipe, pour assurer la production après récupération des kits d'assemblage du port d'Oran. Cependant, la direction de RAP laisse aux salariés concernés le



choix entre un départ, volontaire ou un licenciement économique. L'entreprise donne à ses employés CDI (Contrat à durée Indéterminée) la possibilité de choisir entre un départ volontaire ou une procédure de licenciement économique. Ainsi, ceux qui choisissent le départ volontaire bénéficieront d'une indemnisation de 1,5 mois de salaire brut

par année d'ancienneté. Quant aux travailleurs qui optent pour le licenciement économique, ils auront droit à 3 mois de salaires payés par l'entreprise et 50 % du salaire en indemnité de chômage seront payés par la Cnac pour les CDI de plus de 3 ans. Par ailleurs, Renault Algérie Production précise que si l'activité reprend avant le 1er

septembre 2020, cette opération pourrait être interrompue. Pour rappel, l'usine Renault Algérie Production a déjà prolongé le chômage technique de ses employés pour une durée supplémentaire de trois mois, allant du mois de mars jusqu'à la fin du mois.

La volkswagen tiguan x dévoilée

La version coupé de la Volkswagen Tiguan, le Tiguan X, a été officiellement dévoilée dans un marché chinois très gourmand de ce type de silhouette. Reprenant le faciès du Tiguan restylé mais avec un toit plongeant, le Tiguan X est plus long de 28 cm pour atteindre 4,77 m et résultant de l'utilisation de l'empattement du Tiguan

Allspace et offrir plus d'espace, critère important aux yeux des clients chinois. La partie arrière se distingue par un design spécifique avec de nouveaux feux et d'un nouveau diffuseur. Sous le capot, deux seuls blocs essence TSI l'animent avec respectivement à 186 ch et 220 ch et associés exclusivement à une transmission automatique DSG.



Dacia tease la sandero et la sandero stepway



La présentation des Dacia Sandero et Sandero Stepway approche à grands pas, les deux

modèles entamant la campagne de teasers laissant deviner les silhouettes. Obscures à souhait, les images dévoilées par Dacia ne laissent voir que les silhouettes mais quelques interventions permettent de mieux voir les attraits de la troisième génération de la Sandero et sa variante haut-perchée Stepway qui abandonnent la vieille plate-forme B de Nissan pour la plate-forme CMF-B de l'Alliance qu'utilisent la nouvelle

Clio et autre Capture. Ainsi, il est aisé de remarquer les lignes de la Stepway qui arbore des feux longs et étirés mais sans laisser voir la signature lumineuse qu'elle aura à arborer, un nouveau bouclier et des prises d'air plus inclinées et dynamiques. On notera également le faux-ski couleur métal, histoire d'affirmer son appartenance au monde des tout-chemins.

Pour sa part, l'image de la Sandero, qui disposera de la

même face avant que la Stepway si ce n'est le sabot, nous permet de mieux voir un profil à la Clio avec les galbes des ailes arrière.

La Logan également annoncé

Dacia ne se contente pas d'annoncer deux nouveautés seulement puisque la Logan est également teasée, toujours dans la pénombre et devrait faire sa présentation en même temps que ses deux consœurs.

Reconduction des autorisations exceptionnelles de circulation

Les autorisations exceptionnelles de circulation délivrées par les services et circonscriptions administratives de la wilaya d'Alger "sont valides et en vigueur", et ce suite à la reconduction du confinement pour une durée supplémentaire de 30 jours à compter du premier septembre.

"Suite à la décision du Premier ministre dans le cadre de la démarche progressive et souple adoptée par les autorités publiques pour la gestion de la crise sanitaire, le wali d'Alger porte à la connaissance de l'ensemble des citoyens de la capitale qu'il a été décidé de reconduire le confinement partiel à domicile appliqué et prévu par le décret exécutif 20-159 du 13 juin 2020, et ce pour une durée de 30 jours, à compter du 1er septembre 2020, de 23h00 jusqu'à 06h00", a précisé un communiqué de la wilaya. "Toutes les personnes, l'ensemble des autorités et organismes publics et privés ayant



obtenu des autorisations exceptionnelles délivrées par les services de la wilaya d'Alger et des circonscriptions administratives après le 15 mai 2020, que ces autorisations demeurent

en vigueur et nul besoin d'en délivrer de nouvelles", lit-on dans le communiqué.

En outre, il a été décidé, ajoute la même source, de "maintenir la

mesure relative à l'interdiction de la circulation du transport urbain collectif public et privé durant les week-ends, à l'exception des taxis".

Sécurité routière : vers un test psychotechnique informatisé pour les candidats au permis de conduire

La Délégation nationale de sécurité routière a présenté, mercredi à Alger, un exposé sur un test psychotechnique informatisé pour les candidats au permis de conduire et au certificat d'aptitude professionnelle pour le transport de personnes et de marchandises. "Ce test, qui permet de déterminer les aptitudes à la conduite des candidats à travers l'évaluation de leurs capacités cognitives et de leurs réflexes psychomoteurs, s'inscrit dans le cadre de la révision de tous les textes réglementaires régissant la sécurité routière, conformément aux instructions du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, quant au durcissement des mesures à l'encontre de tout comportement criminel dans la conduite automobile, notamment en ce qui concerne les moyens de transport collectif et scolaire", a précisé Ahmed Nait El-Hocine, le chargé de la Délégation nationale de sécurité routière. "Pour la réalisation de ce test psychotechnique, en vigueur dans de nombreux pays, nous avons proposé de faire appel à la société Diginov qui est spécialisée dans ce domaine en Algérie", a-t-il dit. Soulignant que la Délégation nationale de sécurité routière s'employait à trouver les meilleurs moyens de réduire les accidents de la route, le responsable a indiqué que ce test "encore à l'essai" permettra, à



l'avenir, de rendre obligatoire l'évaluation des capacités cognitives et des réflexes psychomoteurs des conducteurs, notamment professionnels, avant l'obtention du permis de conduire. Le non-respect du code de la route par certains conducteurs, à l'origine d'un grand nombre d'accidents mortels, nous amène à nous interroger sur les raisons de tels comportements, a affirmé M. Nait El-Hocine, estimant que le recours à ces tests psychotechniques nous permettra de savoir si ces comportements sont liés à leurs capacités cognitives et à leurs réflexes psychomoteurs. A ce titre, "nous avons invité l'ensemble des acteurs concernés par la sécurité routière à évaluer ce test et à en mesurer l'efficacité en termes de réduction du nombre d'accidents de la route afin de l'adopter en Algérie", a poursuivi le responsable.

Pour sa part, le directeur technique de ladite société, Kamal Korso, a affirmé que le test psychotechnique réalisé à partir d'un appareil bien déterminé permet de "détecter un manque de réflexe ou d'évaluer le niveau de concentration chez les sujets examinés, en ce sens où il les soumet à une forte pression, voire à une situation de stress dans un examen similaire au simulateur de conduite pour évaluer leur capacité à adopter les bons gestes dans une situation donnée que pourrait rencontrer un conducteur", ajoutant que les personnes qui échouent dans l'examen "seront interdites de conduite, notamment les chauffeurs de camions, de bus et d'engins", dont la maîtrise exige une grande prudence et un réflexe rapide.

Ledit test a donné des résultats probants dans plusieurs pays, a-t-il poursuivi, arguant que les personnes

admisses étaient moins exposées aux risques et problèmes.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 3 février dernier, le durcissement, de concert avec le ministère de la Justice, des mesures rigoureuses à l'encontre de tout comportement criminel dans la conduite, notamment en ce qui concerne les moyens de transport collectif et scolaire. Dans ce sens, il a instruit le recours aux moyens modernes de contrôle à distance de la vitesse, mettant en avant la nécessité de passer à la double dissuasion en vue de préserver les vies humaines.

Le Président a ordonné également la mise en place de l'éclairage public au niveau des voies expressives et l'inspection régulière de la signalisation routière.

Dans le même sens, il a demandé la prise de mesures juridiques adéquates pour la criminalisation du comportement des conducteurs de bus de transport public et scolaire, en cas de faute humaine par négligence, imprudence ou irresponsabilité. Ces mesures doivent concerner également les employeurs qui recrutent des conducteurs sans s'assurer, au préalable, de leur état de santé psychologique et psychiatrique et de leur parcours professionnel.

KHENCHELA, AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DANS LES ZONES ENCLAVÉES

Vers la prise en charge des préoccupations des résidants

En dépit de la situation économique difficile que connaît actuellement le pays, l'état s'emploie à déterminer les priorités et débloquent les enveloppes financières nécessaires pour la prise en charge des préoccupations des habitants des zones d'ombre.

PAR BOUZIANE MEHDI

Mourad Ibrahim, chargé de mission de suivi des zones d'ombre auprès de la présidence de la République, a souligné, samedi 5 septembre à Khenchela, que "l'État a les ressources financières nécessaires pour la prise en charge des préoccupations des habitants des zones d'ombre", affirmant, lors de sa visite des régions enclavées relevant des communes de Chélia, Bouhmama, Lemsara, Taouzianet, El-Rmila et El-Hamma, qu'"en dépit de la situation économique difficile que vit actuellement le pays, l'État s'emploie à déterminer les priorités et débloquent les enveloppes financières nécessaires pour la prise en charge des préoccupations des habitants des régions d'ombre".

Selon l'APS, le même responsable a, dans ce contexte, fait état du "lancement de plusieurs projets visant à améliorer les conditions de vie dans



les régions d'ombre à travers plusieurs wilayas", indiquant "qu'au cours de l'année prochaine une grande partie des ressources financières sera consacrée à la concrétisation des projets non encore lancés" et soulignant que "la prise en charge des préoccupations exprimées par les habitants des régions d'ombre constitue une question prioritaire pour le président de la République" relevant que la cellule qu'il préside chargée des zones d'ombre, va visiter plusieurs régions à travers l'ensemble du territoire du pays en vue "d'élaborer une feuille de route devant servir aux autorités locales à concrétiser des projets dont le but est d'offrir des conditions de vie dignes aux habitants de ces régions".

Au cours de sa visite, le chargé de

mission de suivi des régions d'ombre, auprès de la présidence de la République, a pu constater les conditions difficiles vécues par les habitants et leur a promis de prendre en charge l'essentiel de leurs préoccupations notamment celles ayant trait à l'accès à l'eau potable, aux raccordements aux gaz et à l'électricité, à la scolarisation et au désenclavement, il s'agit en l'occurrence de préoccupations soulevées par les citoyens à travers 15 régions d'ombre relevant des communes situées au nord et à l'ouest de la wilaya de Khenchela.

En mars dernier, la wilaya de Khenchela a recensé 324 zones d'ombre ayant besoin de 477 projets de développement relevant de 14 secteurs vitaux.

B. M.

ALGER, ETABLISSEMENTS "PRESCO"

Un millier d'enfants de retour aux garderies et jardins d'enfants

Une "première vague de près de 1.000 enfants a rejoint les garderies et jardins d'enfants relevant de l'établissement de gestion des structures préscolaires d'Alger (Epic Presco), à la faveur des mesures préventives conformes au protocole sanitaire en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus", a-t-on appris du directeur de l'établissement, Merouane Messar.

Dans le cadre de la réouverture des jardins d'enfants et des garderies relevant de l'établissement de wilaya Presco, "37 des 43 crèches relevant dudit établissement ont reçu une première vague de près de 1.000 enfants accueillis par un staff administratif et pédagogique qui a supervisé l'application du Protocole sanitaire en vigueur pour la lutte contre la Covid-19", a précisé M. Messar.

Rappelant que les pouvoirs publics "ont autorisé l'accueil de 2.400 enfants dans toutes ces crèches et ce en utilisant 50 % des capacités

d'accueil de chaque crèche dans le cadre des mesures préventives contre la propagation de la pandémie", le même responsable a indiqué que le "nombre d'enfants doublera au cours des semaines à venir".

Le directeur de l'établissement a affirmé que les "50 % des enfants à accueillir concernent les catégories suivantes : préscolaire (5-6 ans), moyenne section (4-5 ans), petite section (3-4 ans), toute petite section (-3 ans)", ajoutant que "la priorité sera accordée aux enfants inscrits en mars 2020, n'ayant pas bénéficié du programme de l'établissement".

Des supports de distribution de gel hydro-alcoolique ont été placés à l'entrée de chaque établissement, avec obligation du port du masque pour tous les éducateurs et les travailleurs et la désinfection permanente des lieux. Les gérants de ces établissements sont tenus pour responsables en cas de non respect des mesures barrières et d'hygiène. Des inspections inopinées seront effectuées et en cas

de non respect du protocole sanitaire, l'établissement sera immédiatement fermé.

Par ailleurs, Presco entamera à travers ses crèches ouvertes la distribution de manuels pédagogiques aux enfants des préscolaire. Un nouveau programme pédagogique pour l'année 2020 a été adopté pour la moyenne section par le conseil psychopédagogique de l'établissement.

A ce propos, la présidente du conseil psychopédagogique de Presco, Nadia Messouas a expliqué que "l'objectif escompté de ces manuels réside dans l'accompagnement pédagogique et psychologique de l'enfant".

Les enfants bénéficieront de trois séances d'enseignement pendant la semaine par plusieurs moyens pédagogiques, y compris ces manuels qui se serviront de support dans l'enseignement, outre le suivi psychologique permanent tout au long de l'année des enfants à l'instar de la dysarthrie ou de difficulté d'adaptation.

APS

NAAMA

La BNA lance ses produits de finance islamique

La "Banque nationale d'Algérie (BNA) a lancé, dimanche 6 septembre, les produits de la finance islamique, au niveau de l'agence bancaire de Nâama", a annoncé le directeur régional du réseau d'exploitation de cet établissement financier, Abdelmadjid Saouli.

Lors de l'ouverture du guichet dédié à la finance islamique au niveau de l'agence de la ville de Nâama, M. Saouli a indiqué que "cette opération s'inscrit dans le cadre de l'élargissement du réseau de la finance islamique, qui sera généralisée au niveau de plus de 50 agences et couvrira l'ensemble des wilayas du pays". Le lancement de ces prestations au niveau de l'agence de Nâama a permis, selon M. Saouli, d'"élargir cette nouvelle prestation au niveau de 30 agences réparties sur 23 wilayas du pays. Les cadres et travailleurs de cet établissement bancaire veillent à mettre en place les bonnes conditions d'accueil des citoyens désirant bénéficier de ces produits et mettre à leur disposition toutes les explications et les facilitations nécessaires".

M. Saouli a indiqué que "l'offre présentée par la BNA comprend 9 produits d'épargne et de financement, un compte islamique pour les dépôts, à la demande, un compte courant islamique, un compte d'épargne islamique, un compte d'épargne pour les jeunes mineurs et des comptes d'investissement non limité". Les produits de financement proposés par la BNA, approuvés et confirmés par l'instance de contrôle charaïque de la banque concernent la mourabaha foncière, la mourabaha des équipements, la mourabaha des véhicules, ainsi que la location.

ILLIZI

Remise d'un lot de 5.000 bavettes au secteur de l'éducation

Un lot de 5.000 bavettes a été remis par la chambre de tourisme et de l'artisanat (CTA) d'illizi au secteur de l'Éducation. Ce quota de bavettes est le produit des efforts des artisans affiliés à la CTA, sur un financement d'Algérie Télécom, en vertu d'une convention bilatérale visant la mise des bavettes à la disposition des candidats aux examens du Brevet d'enseignement fondamental et du Baccalauréat (session 2020), dans le cadre des mesures préventives contre la pandémie du Coronavirus.

L'opération, qui a été saluée par le secteur de l'Éducation de la wilaya d'illizi, vise la consolidation des efforts de lutte et de prévention contre la Covid-19, ainsi que la consécration de l'esprit de citoyenneté et de solidarité sociale.

Une opération similaire de confection, à l'initiative du bureau de protection et de sensibilisation du consommateur de Djanet, a porté sur la confection d'un lot de plus de 1.000 bavettes au profit des candidats des deux examens dans la wilaya déléguée de Djanet.

APS

SINISTRÉS DU SEISME DE MILA

L'UE accorde un financement humanitaire de 90.000 euros

Suite au tremblement de terre qui a frappé l'est de l'Algérie le 7 août dernier, l'Union européenne a annoncé un financement humanitaire de 90.000 euros pour aider les familles les plus touchées par le séisme.

PAR RIAD EL HADI

Ce financement destiné à la Croix-Rouge algérienne contribue à apporter une aide d'urgence indispensable, comprenant notamment des articles de premiers secours, des denrées alimentaires et des articles non alimentaires. En outre, des tentes, des lits de camp, des couvertures, des matelas et des kits de cuisine seront également livrés.

Ce soutien représente une partie de la contribution globale de l'Union européenne au FUSC (Fonds d'urgence pour les Secours lors de Catastrophes) de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Le séisme, qui a été suivi d'une réplique d'une magnitude de 4,5 a frappé la wilaya de Mila, à quelque 350 km à l'est de la capitale. Il a provoqué des dégâts considérables sur les structures et les infrastructures dans différentes zones de la ville, poussant les habitants à fuir dans les rues. Le séisme n'a pas provoqué de pertes humaines, mais des blessés sont à déplorer. Au moins 15.000 personnes ont été touchées dans toute la wilaya.

Cette opération du FUSC tient compte des risques liés à la pandémie sanitaire actuelle.

Les activités prévues dans ce cadre suivront les réglementations du ministère de la Santé et de l'Organisation mondiale de la santé en matière d'hygiène et de distanciation sociale, notamment lors de la distribution



d'articles ménagers. L'Union européenne, aux côtés de ses États membres, est le premier bailleur de fonds humanitaires au monde. Les secours d'urgence qu'elle organise sont l'expression de sa solidarité vis-à-vis des populations dans le besoin à travers le monde.

Ils permettent de sauver des vies, de prévenir et de soulager la souffrance humaine, et de sauvegarder l'intégrité et la dignité humaine des populations affectées par les catastrophes, que ces dernières soient de cause humaine ou naturelle.

Par l'intermédiaire du service de protection civile et des opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne, l'Union européenne aide chaque année des millions de victimes

de conflits et de catastrophes. Avec son siège à Bruxelles et un réseau mondial de bureaux sur le terrain, l'Union européenne fournit une assistance aux personnes les plus vulnérables en fonction des besoins humanitaires.

La Commission européenne a signé un accord de délégation humanitaire d'un montant de 3 millions d'euros avec la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), pour soutenir le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (FUSC). Les fonds du FUSC sont principalement alloués aux catastrophes "de petite ampleur" - celles qui ne donnent pas lieu à un appel international formel.

Le FUSC a été créé en 1985 et est financé par les contributions des bailleurs de fonds.

Chaque fois qu'une société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge a besoin d'un soutien financier immédiat pour répondre directement à une catastrophe, elle peut en faire la demande auprès du FUSC. Pour les catastrophes de petite ampleur, la FICR alloue des subventions du Fonds, qui peuvent ensuite être reconstituées par les donateurs. L'accord de délégation signé entre la FICR et ECHO permet à ce dernier de réapprovisionner le FUSC pour des opérations convenues (correspondant à son mandat humanitaire) jusqu'à hauteur de 3 millions d'euros.

R. E.

PME/PMI PRODUCTRICES DE RICHESSES

Pilier de l'économie nationale

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a indiqué que l'entreprise industrielle qui produit de la richesse et de la valeur ajoutée représente "le pilier" de l'économie nationale.

S'exprimant dans une émission de la Radio nationale à partir d'Annaba, Djerad a affirmé que l'entreprise industrielle qui produit de la richesse et de la valeur ajoutée constitue "le pilier de l'économie nationale. Les jeunes ont un rôle et une place importants dans cette perspective".

Mettant l'accent sur la nécessité de mettre les diplômés universitaires en conformité avec les besoins et préoccupations économiques, Djerad a ajouté que la politique industrielle du

programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, s'appuie sur une approche s'articulant autour de trois principaux axes à savoir, la méthodologie en matière de gestion, l'orientation vers un management moderne dans le fonctionnement de l'entreprise et l'abandon de la gestion administrative et bureaucratique. Le Premier ministre a également souligné que la création de petites industries et des industries de transformation "ne nécessite pas de gros investissements, mais plutôt d'encourager l'investisseur national qui se base uniquement sur le travail en plus de la complémentarité entre l'industrie et d'autres domaines économiques".

A cette occasion, le Premier ministre a fait savoir que le début de la récupération et l'exploitation de l'important stock de restes de matériaux ferreux ainsi que les composants du Haut fourneau numéro 1 inexploité du complexe Sider El Hadjar s'inscrivent dans le cadre d'une "gestion rationnelle", rappelant que l'exploitation de ces résidus est "susceptible de couvrir les besoins du complexe durant une période de 6 mois".

Qualifiant le complexe sidérurgique de "symbole et de pôle industriel important", Djerad a fait état de la possibilité d'exploiter la superficie qui renferme les restes de matériaux en fer pour relancer d'autres industries en

complémentarité avec Sider El Hadjar.

Le Premier ministre, en visite de travail dans la wilaya d'Annaba, en compagnie des ministres de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, et de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a supervisé le lancement officiel des examens du Baccalauréat (session 2020) au centre d'examen, CEM Chaieb-Larbi avant de se rendre au complexe Sider El Hadjar pour y donner le coup d'envoi de l'opération de récupération et l'exploitation des matières ferreuses du haut fourneau numéro 1 comme matière première.

R. E.

LIBYE

Démission du gouvernement intérimaire

La demande de démission présentée ce 13 septembre par le gouvernement intérimaire libyen d'Abdallah al-Thani siégeant dans l'est de la Libye doit être prochainement soumise au Parlement.

C'est ce qu'a annoncé le journal en ligne *Al-Wasat*. Plus tôt dans la journée, le chef du Parlement a convoqué une réunion d'urgence avec la participation du Premier ministre, des ministres des blocs économique et social, du chef de la Banque centrale et d'autres responsables pour évoquer les problèmes de ces secteurs. Il était notamment question des pannes d'électricité, ce qui a provoqué une vague de mécontentement.

Ainsi, des manifestations se sont tenues dans plusieurs villes de l'est de la Libye, dont Benghazi, pour protester contre les coupures d'électricité qui durent parfois plus de huit heures par jour, ainsi que contre des prix élevés du carburant, de la nourriture et des produits de première nécessité.

Des actions de protestation ont également eu lieu le mois dernier dans la partie ouest du pays, contrôlée par le gouvernement d'union nationale (GNA) de Fayez el-Sarraj, y compris à Tripoli.



Dimanche 13 septembre, des manifestants ont mis le feu au siège du gouvernement de Benghazi, provoquant d'importants dégâts matériels, selon une source de sécurité.

"Aux premières heures de dimanche, un groupe de manifestants a attaqué le bâtiment du conseil des ministres et l'a incendié avant de prendre la fuite", a indiqué à l'AFP, sous le couvert de l'anonymat, une source du ministère de l'Intérieur du gouvernement installé dans l'est du pays.

Les policiers et les pompiers sont rapidement arrivés sur les lieux pour ten-

ter de maîtriser les flammes qui ont ravagé l'entrée principale de l'immeuble, selon cette source.

À Al Marj, à une centaine de kilomètres à l'est de Benghazi, des policiers ont tiré à balles réelles pour disperser des manifestants qui ont forcé l'entrée de la direction de la police de la ville. Au moins cinq personnes ont été blessées, selon des témoins contactés par l'AFP et l'hôpital central de la ville.

Le ministère de l'Intérieur a exhorté les manifestants dans les villes de l'est à *"ne pas porter atteinte aux biens de l'État et à respecter le droit de mani-*

fester pacifiquement", selon un communiqué dont l'AFP a reçu copie.

La Libye vit actuellement un conflit entre deux camps rivaux : celui du GNA, reconnu par l'Onu et celui de la Chambre des représentants qui appuie le maréchal Khalifa Haftar.

Les groupes du maréchal bloquent les champs et ports pétroliers les plus importants du pays pour réclamer une répartition équitable, selon eux, des recettes pétrolières gérées par le GNA.

GRÈCE

Important programme d'achats d'armes à la France

Sur fond de tensions avec la Turquie en Méditerranée orientale, où Athènes est soutenue par Paris, le Premier ministre grec a annoncé un *"important"* programme d'achats d'armes à la France, notamment de 18 avions de combat Rafale. Soutenu par Paris dans ce conflit latent avec Ankara, Athènes a ainsi commandé 18 avions de combat Rafale, 4 frégates et 4 hélicoptères de la Marine, avant d'annoncer le recrutement de 15.000 soldats supplémentaires et l'augmentation du budget

alloué à son industrie de défense. Selon Kyriakos Mitsotakis, le programme prévoit également la rénovation de quatre frégates et l'acquisition d'armes antichars, de torpilles et de missiles. *"L'heure est venue de renforcer nos forces armées [...]* Il s'agit d'un programme important qui formera un bouclier national", a déclaré le Premier ministre. Plus tard le 13 septembre, le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis a précisé que 6 des 18 avions de combat français

Rafale seraient neufs et 12 d'occasion. Les premiers appareils vont arriver en Grèce en 2021. De son côté, la ministre française des Armées, Florence Parly, s'est félicitée de cette commande grecque sur Twitter. Dans un communiqué publié sur le même réseau social, le ministère a affirmé : *"Ce choix [...] vient renforcer le lien entre les forces armées grecques et françaises, et permettra d'intensifier leur coopération opérationnelle et stratégique."*

SYRIE

Attaque contre une voiture du Croissant-Rouge turc

Un employé du Croissant-Rouge turc a perdu la vie et un autre a été blessé lorsque leur voiture a été attaquée dans le nord de la Syrie, annoncent les médias turcs. Dans le nord de la Syrie, une attaque a été commise contre une voiture du Croissant-Rouge turc, a signalé la presse turque.

Un employé de l'organisation a trouvé la mort, un autre a été blessé. Le troisième en est sorti indemne.

D'après le Croissant-Rouge turc, des

tirs ont eu lieu en dépit du fait que le véhicule portait distinctement le logo de l'organisation.

Les attaquants portaient des masques et des vêtements de camouflage. Ils étaient à bord de deux véhicules sans plaques d'immatriculation.

Le président du Croissant-Rouge turc, Kerem Kinik, qui s'est rendu dans la région, a dénoncé l'attaque.

"Je condamne fermement cette attaque méprisante contre le person-

nel du Croissant-Rouge, qui doit être protégé par le droit international et qui bénéficie de l'immunité conformément au droit international humanitaire parce qu'il porte l'emblème du Croissant-Rouge. Je pense que les assaillants seront arrêtés dès que possible grâce aux efforts de notre pays. Mes condoléances à toute la communauté du Croissant-Rouge", a-t-il affirmé.

Agences

ÉTATS-UNIS

Un individu ouvre le feu sur deux policiers

Selon la police de Los Angeles, deux adjoints du shérif du comté californien sont dans un état critique après avoir été victimes de tirs, le 12 septembre, alors qu'ils étaient assis à l'avant de leur voiture de fonction à l'arrêt dans la ville Compton, située dans la banlieue de la Cité des Anges. Au moins un suspect a fui les lieux et est toujours en fuite. Les deux adjoints ont été transportés vers l'hôpital dans un état critique et y ont subi des interventions chirurgicales. Au moins *"un suspect a fui les lieux et est toujours en fuite"*, a rapporté la police de Los Angeles sur les réseaux sociaux, après avoir partagé quelques heures plus tôt une vidéo témoignant de la scène. *"Le tireur s'est approché des policiers et a ouvert le feu sans avertissement ni provocation"*, a commenté la police sur Twitter. Le Président américain Donald Trump, s'est exprimé à ce propos disant : *"Des animaux qu'il faut frapper fort !"*, a-t-il écrit dans un tweet.

Agences

FOOTBALL, INTERNATIONAUX ALGÉRIENS

Week-end prolifique pour les Verts

Les internationaux algériens évoluant en Europe ont encore une fois fait parler de leur talent avec leurs clubs respectifs.

PAR MOURAD SALHI

Les matchs européens de ce week-end ont été prolifiques en matière de buts pour les joueurs algériens, puisque une grande partie d'entre eux a inscrit. Pour son retour à la compétition après plusieurs mois d'arrêt, Ramy Bensebaini s'est illustré de fort belle manière avec son club Mönchengladbach, en inscrivant un joli but de loin. En remportant son match sans aucun mal face à la formation d'Oberneuland en coupe d'Allemagne, Mönchengladbach de Bensebaini amorce bien sa saison.

"Je suis très content pour mes débuts. Je suis fier de jouer l'Europa League la saison dernière et cette fois-ci la Cl. Je ne lésine sur aucun moyen pour apporter le plus attendu de moi. Pour ce qui est du poste de sentinelle, je dirai que cela me va bien aussi, sachant que j'ai joué en Algérie 8 ans comme meneur de jeu", a indiqué à la presse locale l'ancien sociétaire du Paradou AC.

En France, Zinedine Ferhat a inscrit son 2^e but de la saison. Malgré la défaite de son équipe Nîmes contre Rennes, l'international algérien a été à la hauteur en fournissant une belle prestation. Âgé de 27 ans seulement, l'ancien joueur de l'USM Alger est bien parti pour réussir une bonne sai-



son. Au Qatar, Mohamed Benyatou débute la saison sur les chapeaux de roues. Il a été l'homme du match face à Umm Salal. Pour sa troisième sortie de cette saison, Benyatou a inscrit son 2^e but et livré sa première passe décisive.

Au Pays Bas, et pour le compte de la 1^{re} journée du championnat local, l'international algérien Oussama Darfalou a marqué son tout 1^{er} but de la saison face à la formation de Waalwijk. Oussama Darfalou, aligné en pointe de l'attaque, a réussi à ouvrir le score en se débarrassant du marquage de l'autre Algérien Ahmed Touba et en demandant la balle en profondeur avant de faire une petite pichenette sur le gardien.

L'ancien attaquant de l'USM Alger a cédé sa place à la 74^e de jeu pour son coéquipier Touré. C'est sur ce score d'1 but à 0 que l'arbitre siffle la fin de la partie.

En Turquie, Sofiane Feghouli continue sa distinction avec son club Galatasaryu. A la 40^e l'Algérien récupère le cuir sur le côté droit, élimine magistralement un défenseur et délivre une magnifique passe à Falcao qui ne se fait pas prier pour inscrire un doublé. Sofiane Feghouli a été par la suite remplacé à la 66^e de jeu.

En Grèce, l'international algérien, Hilal Soudani, a pu accrocher un nouveau titre à sa carrière professionnelle, après la victoire de l'Olympiakos en finale de la Coupe de Grèce contre l'AEK Athènes. Après avoir remporté le titre de champion la saison dernière, le natif de Chlef a ajouté un 2^e trophée grec à son palmarès. C'est le 11^e pour l'attaquant algérien de 32 ans. De retour de blessure après de longs mois d'absence, l'international algérien ne compte pas raccrocher d'aussi tôt ses crampons.

M. S.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE NATATION

L'assemblée générale ordinaire fixée au 26 septembre

Le bureau fédéral de la Fédération algérienne de natation (FAN), a fixé au samedi 26 septembre, la tenue de l'assemblée générale ordinaire (AGO) à la salle de conférences du complexe olympique Mohamed-Boudiaf, a annoncé l'instance samedi sur sa page officielle Facebook.

Au cours des travaux de cette AGO, les membres de l'assemblée générale auront à approuver les bilans moral et financier de l'exercice 2019.

La FAN a insisté sur le respect des mesures sanitaires et gestes barrières

contre la pandémie de coronavirus, selon le communiqué.

Par ailleurs, le bureau fédéral a décidé de "saisir les pouvoirs publics la semaine prochaine pour obtenir le feu vert pour un retour total à la pratique de la discipline à travers le territoire national, d'autant que la récente expérience du retour partiel aux activités, traduit par la réouverture de la piscine de Kouba, a été marquée par un contrôle total et une application stricte du protocole sanitaire", poursuit le communiqué de la FAN.

Après avoir entendu un rapport présenté par le directeur technique national, Abdelhamid Tadjadit, sur la situation de l'élite nationale et du plan de travail retenu pour l'avenir, le BF a annoncé l'entame de la deuxième phase du "retour progressif aux entraînements pour un deuxième groupe d'athlètes de l'équipe nationale composé de dix athlètes la semaine prochaine", suite à la décision prise par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

APS

FRANCE

Boudebouz absent face à Strasbourg

Pour la réception de Strasbourg pour le compte de la 3^e journée du championnat de France, l'entraîneur de l'AS Saint Etienne, Claude Puel n'a pas retenu Ryad Boudebouz pour cette rencontre remportée sur le score de 2 à 0. En effet l'Algérien est pour l'instant

indésirable du côté des Verts à l'instar de plusieurs de ses coéquipiers. Il doit se trouver un club pour la saison prochaine. En 3 rencontres de championnat, il n'a jamais été dans le groupe. Toutefois si aucun transfert n'est possible d'ici le 5 octobre, l'international

algérien réintégrera le groupe, et il a d'ailleurs précisé qu'il le ferait avec un très bon esprit. L'Algérien de Strasbourg, Idriss Saadi, a pour sa part fait son entrée en jeu à la 80^e alors que le score était déjà de 2 à 0 en faveur des Stéphanais.

MERCATO

Saïd Benrahma à Crystal Palace ?

Selon le journal anglais *The Sun*, l'international algérien de Brentford, Saïd Benrahma serait en passe de signer avec le club londonien de Crystal Palace.

La même source ajoute que Palace a attendu le bon moment pour passer à l'action et proposer une offre de 20 millions de livres sterling au "Bees", dans la mesure où l'attaquant de 25 ans est encore lié avec eux pour deux saisons.

Ainsi, après West Ham et Aston Villa, Crystal Place est entré en course pour enrôler Benrahma et il semblerait que les Aigles ont pris une avance sur les autres clubs. Le tabloïd anglais a indiqué que le manager de Palace, Roy Hodgson veut un renfort de qualité au niveau de la ligne offensive de son équipe et plus d'option pour mettre de la pression sur Andros Townsend, avec l'arrivée de Benrahma qui sera un sérieux concurrent pour lui.

Rappelons que le coach de Brentford, Thomas Frank, s'est exprimé, ce vendredi en conférence de presse, au sujet de l'avenir de l'international algérien, Saïd Benrahma et a ouvert la porte à un départ de l'ex-niçois en déclarant : "J'ai dit la semaine dernière que si le prix était bon pour Ollie Watkins et Saïd Benrahma, nous étions prêts à les vendre. Le reste n'est pas à vendre". Les dirigeants des "Bees" attendent 25 millions de livres sterling pour libérer leur joueur.

Bensaha proche du MC Alger ?

L'attaquant de l'espérance de Tunis, Billel Bensaha est plus que jamais proche du Mouloudia d'Alger. L'ex-joueur du DRBT intéresse fortement les mouloudéens qui ont entamé les négociations avec leurs homologues tunisois.

Selon des sources, Bensaha veut rentrer au pays et tenter une nouvelle expérience avec le MC Alger. Il veut en effet avoir plus de temps de jeu, d'où son choix d'opter pour le Mouloudia. Il pourrait parapher son contrat avec le club algérois dans le courant de cette semaine.

L'attaquant de 26 ans pourrait constituer un renfort de choix pour les vert et rouge, notamment pour la ligue des champions d'Afrique. Rappelons que Bensaha est encore lié avec l'EST jusqu'en 2023.

COLOMBIANA



21h00



En 1992, en Colombie, Catalya, 9 ans, est témoin de l'assassinat de ses parents. Elle réussit à s'échapper et trouve refuge aux États-Unis auprès de son oncle, Emilio, un gangster. Quinze ans plus tard, elle travaille pour lui en tant que tueuse à gages. Tous ses meurtres sont signés d'une orchidée dessinée sur le torse de ses victimes. Traumatisée à jamais par la perte de ses parents, elle est prête à tout pour assouvir sa soif de vengeance... quitte à perdre tous ceux qu'elle aime

CASE DÉPART



21h00



Demi-frères et Noirs tous les deux, Joël et Régis n'ont en commun que leur père, qu'ils connaissent à peine. Joël est au chômage. Il considère que la France, pays raciste selon lui, est la cause de tous ses échecs. Régis est de son côté totalement intégré et renie totalement sa moitié noire. Il ne supporte pas que l'on fasse référence à ses origines. Une mystérieuse vieille tante, qui les observait depuis leur arrivée aux Antilles, décide de leur faire remonter le temps, en pleine période esclavagiste ! Parachutés en 1780, ils seront vendus au marché comme esclaves. Ils vont alors devoir s'unir pour s'évader de la plantation et trouver le moyen de rentrer au XXI^e siècle.

PENTAGON PAPERS



21h00



Première femme directrice de la publication d'un grand journal américain, le Washington Post, Katharine Graham s'associe à son rédacteur en chef, Ben Bradlee, pour dévoiler un scandale d'État monumental et combler son retard par rapport au New York Times, qui mène ses propres investigations. Ces révélations concernent les manœuvres de quatre présidents américains, sur une trentaine d'années, destinées à étouffer des affaires très sensibles... Au péril de leur carrière et de leur liberté, Katharine et Ben vont devoir surmonter tout ce qui les sépare pour révéler au grand jour des secrets longtemps enfouis.

LES ENQUÊTES DE MURDOCH JEUNESSE ÉTERNELLE



21h00



L'inspecteur Murdoch poursuit son travail d'enquêteur tout en continuant à faire évoluer les méthodes de la police tandis que le docteur Ogden a trouvé sa place en tant que chirurgienne. L'agent Crabtree continue sa carrière d'écrivain en parallèle de son rôle dans la maréchaussée de Toronto. De son côté, l'inspecteur en chef Brackenreid cherche à se réconcilier avec Margaret. L'agent Higgins-Newsome tente de subvenir aux besoins conséquents de son épouse. Une nouvelle affaire va réunir tous les protagonistes : une jeune femme est retrouvée morte dans une rivière.



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

DIAMANTS SUR CANAPÉ



21h00



Après avoir abandonné tout à la fois son Texas natal et son mari, la belle Holly, une femme fantasque aux goûts de luxe, débarque à New York, bien décidée à mener grand train. Si elle loge dans un bel appartement d'un quartier chic, la ravissante créature ne peut cependant s'offrir les rutilants bijoux exposés chez Tiffany's, le grand joaillier du quartier. Fascinée par ces diamants, la pauvre Holly doit se contenter de les admirer chaque matin dans la vitrine...

LA GUERRE DES TRÔNES, LA VÉRITABLE HISTOIRE DE L'EUROPE



21h00



Dans cette série documentaire, Bruno Solo retrace l'épopée des dynasties rivales qui ont écrit la grande histoire de l'Europe. De la guerre de Cent Ans à l'aube de la Renaissance, il raconte les jeux de pouvoir, les ambitions et les passions humaines qui ont façonné les nations européennes. En 1328, à la mort du dernier roi capétien, Charles IV, le trône de France est transmis à la dynastie des Valois. Mais cela provoque la colère du jeune roi anglais Edouard III, qui estime être l'héritier légitime de la couronne de France.

ZONE INTERDITE RENTRÉE SOUS TENSION



21h00



Après la crise sanitaire, c'est une rentrée sociale difficile qui s'annonce. Faillites et plans de licenciement massifs liés à l'épidémie commencent à s'enchaîner. Comment les Français qui avaient déjà du mal à boucler leurs fins de mois malgré un travail à plein temps, vont-ils s'en sortir ? Salariés, commerçants, petits patrons, Ophélie Meunier et les équipes du magazine suivent depuis le printemps ces hommes et ces femmes qui se battent pour sauver leur emploi ou leur petite entreprise.

BIG LITTLE LIES UN AMOUR BRÛLANT



21h00



Trois femmes, mères de famille à la vie en apparence parfaite, sont mêlées à une histoire de meurtre s'étant produite dans une école lors d'une soirée parents-élèves. Cette fois, Madeline s'inquiète du comportement de Jane, qu'elle confronte à Renata après leur différend pour une histoire de pétition. Elle a également une conversation à bâton rompus avec Ed sur le manque de passion dans leur couple.

Fadjr	05h02
Dohr	12h43
Asr	16h15
Maghreb	18h59
Icha	20h19

SAHARA OCCIDENTAL

BACHELET VEUT DÉPÊCHER UNE NOUVELLE MISSION DANS LE TERRITOIRE



La Haute-Commissaire de l'Onu aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a indiqué hier à Genève qu'elle avait "hâte de discuter" des paramètres d'une nouvelle mission technique au Sahara occidental pour "identifier les problèmes critiques des droits de l'Homme" dans ce territoire non autonome.

"Ces missions sont vitales pour identifier les problèmes critiques des droits de l'Homme, et contribuent à empêcher l'escalade des plaintes", au Sahara occidental occupé, a déclaré la cheffe des droits de l'homme de l'Onu à l'ouverture de la 45^e session du CDH à Genève.

"J'ai hâte de discuter des paramètres d'une nouvelle visite avec toutes les parties dans un proche avenir", a-t-elle dit lorsqu'elle a évoqué la situation critique des droits de l'Homme dans les territoires occupés.

"Nous continuons également de suivre à distance la situation au Sahara occidental, où nous avons mené des missions techniques

pour la dernière fois il y a cinq ans", a enchaîné Michelle Bachelet, soulignant que les missions techniques du Conseil des droits de l'Homme de l'Onu (CDH) "sont vitales" au Sahara occidental occupé.

L'Algérie, tout comme le groupe de soutien de Genève, ont dernièrement multiplié les appels à l'adresse du CDH en vue de l'envoi d'une mission technique au Sahara occidental. En juillet, la délégation algérienne auprès de l'Office des Nations unies à Genève a demandé la reprise de ces visites, rappelant qu'aucune mission technique n'y a été entreprise depuis 2015.

"Nous sollicitons le HCDH à reprendre ces missions et à établir un programme d'assistance technique et de renforcement des capacités des institutions sahraouies", avait, alors, déclaré Mehdi Litim, chargé d'affaires auprès de la mission algérienne à Genève avant d'inviter la cheffe des droits de l'Homme de l'Onu, à détailler les progrès réalisés à cet égard dans son prochain rapport

annuel et lors de sa mise à jour orale.

De son côté, le groupe de soutien de Genève qui compte plus de 240 ONG a demandé, en juillet, dans une lettre ouverte au président du Conseil de sécurité de l'Onu, de reprendre la Mission technique initiée en 2015, et à inclure un chapitre sur les droits de l'Homme dans le mandat la Mission des Nations unies pour le Référendum au Sahara occidental.

Le 29 août, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, célébrée le 30 août, le groupe de soutien de Genève avait plaidé dans un communiqué pour la création d'un mandat de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis occupés. Le groupe de soutien avait, alors, souligné la nécessité "de mettre en œuvre le tout premier article de chacune des quatre Conventions de Genève et de veiller à ce que le Maroc respecte les dispositions desdites Conventions en toutes circonstances au Sahara occidental occupé".

PRÉPARATION DES JEUX OLYMPIQUES 2021

UNE REPRISE PROGRESSIVE ET DANS DE BONNES CONDITIONS

La reprise des entraînements des véliplan-chistes algériens, concernés par les jeux Olympiques de Tokyo (23 juillet - 8 août 2021), s'est faite "progressivement" et dans de bonnes conditions, ont indiqué les entraîneurs nationaux sur la page facebook de la Fédération algérienne de voile (FAV). Regroupés depuis plus de deux semaines à l'Ecole nationale des sports nautiques et sub-aquatiques d'Alger-Plage, les athlètes avaient entamé la préparation par des séances physiques pour permettre aux coachs d'évaluer leur niveau après un arrêt de presque six mois en raison de la pandémie de coronavirus. "Après tout cet arrêt, il était primordial d'entamer la préparation par des séances physiques afin d'évaluer nos athlètes qui ont été pénalisés par la suspension des activités sportives à cause de la Covid-19", a indiqué Manar Bouhadjira, entraîneur national de la

série RSX (dames), ajoutant que "la préparation se poursuivra avec la navigation".

De son côté, l'entraîneur de la série Laser Radial, Mohamed Ben Ouali, a estimé que l'objectif tracé pour ce stage et ceux qui vont suivre est de préparer les athlètes au rendez-vous de Tokyo, reporté de 2020 à 2021, "mais cela doit passer par leur remotivation et mise en confiance". D'ailleurs, la dernière visite de la secrétaire d'État chargée du sport d'élite, Salima Souakri, aux athlètes et staffs technique et médical sur leur lieu de stage, les a boostés pour se donner à fond. L'athlète de la spécialité Laser Radial, Malia Karassane, s'est dit "heureuse" de reprendre les entraînements qui se déroulent dans une ambiance "bon enfant".

"On essaye de s'adapter avec le programme que nos entraîneurs nous ont tracé. La motivation est là, surtout qu'on sait qu'une

seconde chance de qualification nous attend. Je pense qu'il faut rester motivé, solidaire et se fixer un but dans le travail qu'on fait avec nos entraîneurs", a dit Karassane.

Avant leur déplacement à Alger-Plage, les véliplan-chistes algériens avaient passé le test PCR de détection du Covid-19.

"Le stage se déroule dans de bonnes conditions, sous la supervision des entraîneurs, médecin, mais aussi psychologue pour le soutien moral. Je pense qu'après une si longue interruption, la reprise devait être progressive et c'était le cas pour nous", a souligné, pour sa part, l'athlète de RSX, Katia Belabès. Il est à rappeler que six athlètes dont trois filles sont concernés par le stage d'Alger-Plage. Il s'agit de Hamza Bouras, Ramzy Boudjatit, Amina Berrichi et Katia Belabès (RSX), ainsi que Wassim Ziani et Malia Karassane (Laser Radial).

ÉQUIPES NATIONALES DE LUTTE

En stage du 20 septembre au 6 octobre à Alger

Les athlètes des équipes nationales de lutte juniors et seniors (garçons et filles) effectueront du 20 septembre au 6 octobre un stage au centre de préparation et de regroupement des équipes nationales à Souidania (Alger), indique lundi la Fédération algérienne des luttes associées (Fala).

Le staff technique national, composé des entraîneurs Bendjedaa Mazouz, Aoune Fayçal, Zeghdane Messaoud et Benrahmane Mohamed, a convoqué 37 athlètes à ce regroupement, le deuxième post-confinement après celui effectué au Centre national des sports et loisirs de Tikjda (Bouira).

Les athlètes de l'élite préparent les prochaines échéances dont le tournoi qualificatif aux Jeux Olympiques de Tokyo, prévu au mois de mars 2021 à El Jadida (Maroc). La Fala a programmé plusieurs stages de préparation à Souidania et Tikjda en vue de ce tournoi, avec le strict respect du protocole sanitaire lié au coronavirus.

BILAN DE LA COVID-19

242 nouveaux cas, 167 guérisons et 8 décès

Deux cents quarante-deux (242) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 167 guérisons et 8 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie. C'est ce qu'a indiqué lundi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le docteur Djamel Fourar.